

Arrêté n° 37/2025
Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 Vu la délibération n°2021/36 du 05 octobre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
 Vu l'arrêté n°31/2022 du 15 mars 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1:

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SERGERE Audrey	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2:

La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LIMONS, le 04 août 2025
 Le Maire,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :